

Qui a mis le feu à l'école ? Un "djeun's", comme d'habitude...

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 7 juillet 2022



L'école Paul Langevin incendiée dans la nuit du 27 au 28 septembre 2021.

Etrange, il a choisi de saccager, vandaliser et cambrioler son ex-école !

Ce qui aurait dû être sa chance, qu'il n'a pas saisie, voire qu'il a haïe...

Pourquoi ? Qui veut bien y répondre ou cela est-il interdit ?

Nîmes : un jeune Nîmois condamné à 5 ans de prison pour avoir mis le feu à l'école Paul Langevin.

Publié le 05/07/2022 par Cathy Rocher.

Du matériel pédagogique a été volé. Un jeune homme âgé de 20 ans est condamné ce mardi 5 juillet à 5 ans de prison pour destruction par incendie et vol aggravé.

Yassin*, 20 ans est **un ancien élève de l'école élémentaire Paul-Langevin** dans le quartier de Pissevin. Poursuivi pour destruction de bien par incendie et vol aggravé, le jeune homme a comparu ce mardi 5 juillet devant le tribunal correctionnel de Nîmes. Dans la nuit du 27 au 28 septembre 2021, l'école qui accueille 320 élèves est saccagée et victime d'un incendie. Du matériel pédagogique – des rétroprojecteurs, des ordinateurs – est dérobé. Dix-neuf classes sont vandalisées. Le ou les voleurs ont pris soin de neutraliser l'alarme. Mais apparemment surpris dans la nuit, ils n'ont pu embarquer tout le butin et ont mis le feu dans l'un des deux bâtiments de l'école. **Les dégâts et le préjudice sont évalués à 120 000 €****. Les élèves de quatre classes ont dû quitter leur école et ont alors été hébergés au collège voisin.

* : ne fait guère partie des prénoms provençaux.

** : enrichissement de la France !

Le "furet" n'a jamais été identifié

... Et il court, et il court toujours le furet.

Ce sont des traces papillaires sur un chariot repérées par les policiers qui ont permis d'identifier Yassin. Entendu par les enquêteurs, le jeune homme affirme qu'il était en compagnie d'un clandestin appelé "Le furet" et qu'ils avaient bu. Le ou les voleurs auraient aussi mis le feu pour effacer leurs traces. " Je n'ai pas mis le feu, affirme Yassin, ce mardi devant le tribunal. Moi, je l'attendais dehors. J'étais déjà sorti de l'école. il m'avait proposé un plan pour faire de l'argent. Je l'ai cru. Franchement, tout le matériel, c'est lui qui l'a pris. Je n'ai rien récupéré." " Le furet, personne ne l'a jamais retrouvé", constate le président du tribunal. Le juge d'instruction avait ordonné une expertise. Le suspect l'a refusée. "Je n'ai pas envie de raconter ma vie", commente le prévenu qui peine à reconnaître la gravité des faits. Le représentant du parquet, Romain Domingues a retenu la récidive et a requis 5 ans d'emprisonnement. Il a rappelé que le prévenu avait déjà quatre mentions à son casier judiciaire pour des vols et destructions par des moyens dangereux. Me Caroline Greffier, l'avocate de Yassin, proteste. " Il a reconnu les faits spontanément. Il n'était pas seul, ce soir-là. Il y a d'autres traces. Et ce ne sont pas ses empreintes. De nombreux objets volés n'ont pas été retrouvés (des empreintes inconnues auraient été retrouvées). Et il était incapable d'emporter des volumes aussi importants." Yassin est condamné à 5 ans d'emprisonnement et maintenu en détention (Ouf !).